

Sur la retraite par capitalisation

Proposition du

Groupe Entreprises Ambition France

La DAN : la Dotation à la Naissance.

CONTEXTE

Situation actuelle : Le système par répartition est à bout de souffle

Le système de retraite français repose principalement sur un modèle par **répartition**, où les actifs cotisent pour financer les pensions des retraités actuels. Ce système rencontre plusieurs difficultés majeures, notamment :

1. **Viellissement de la population** : Le nombre de retraités augmente alors que celui des cotisants (actifs) diminue.
2. **Taux de remplacement des pensions** : Le montant des pensions n'est pas toujours suffisant pour maintenir le niveau de vie des retraités.
3. **Dépendance à l'État** : Le système actuel repose largement sur les finances publiques, rendant son équilibre fragile.
4. **Son coût** : 410 milliards € annuels, couverts par
 - 260 Md€ de cotisations
 - 60 Md€ d'impôts
 - 80 Md€ de subventions des collectivités publiques,
 - dont l'État 50 Md€
 - dont les Collectivités locales 10 Md€
 - dont les branches SS 20 Md€

Le **régime par répartition** a donc de très grands signes de faiblesse, ce qui pousse à envisager des alternatives, comme la **capitalisation**.

Le modèle de capitalisation et ses avantages

Dans un système de **capitalisation**, chaque individu épargne pour sa propre retraite, et l'argent est investi sur les marchés financiers.

Ce type de système permettrait de :

- **Éviter la dépendance au vieillissement démographique** : L'épargne individuelle est indépendante du nombre d'actifs et de retraités.
- **Participer aux gains des entreprises** : Comme mentionné dans votre proposition, les dividendes des entreprises, dont certaines françaises, pourraient être attribués aux retraités français plutôt qu'aux investisseurs étrangers.
- **Encourager l'épargne individuelle et la prise de risque** : La capitalisation permettrait aux jeunes de prendre un intérêt dans l'économie réelle, en acquérant des actions, en investissant dans des fonds, et ainsi de participer plus activement à la création de richesse.

NOTRE PROPOSITION

Dotation de 1000 euros par enfant à chaque naissance

L'idée de verser **1000 euros à chaque jeune Français à sa naissance** et de les investir dans un fonds de capitalisation est intéressante et pourrait avoir des avantages à long terme.

Pour simuler ce que cela représenterait au moment de la retraite, il est important de prendre en compte plusieurs facteurs :

1. **Montant initial** : Chaque enfant reçoit 1000 euros à la naissance.
2. **Rendement du fonds de capitalisation** : Le rendement annuel moyen d'un fonds diversifié, qui investit dans des actions et des obligations, est estimé à environ 5% à long terme (les rendements passés peuvent varier, mais une moyenne raisonnable peut être prise pour une simulation).
3. **Durée de capitalisation** : L'argent est investi pendant plusieurs décennies, jusqu'à la retraite, soit environ 70 ans si on considère qu'un enfant reçoit cet investissement à la naissance et part en retraite à 67 ans (âge de départ en retraite en France dans un futur proche).

Simulation du montant à la retraite

Pour une simulation rapide, et d'après la formule de calcul des intérêts composés que vous trouverez en annexe, si les 1000 euros investis à la naissance croissent à un taux annuel moyen de 5% pendant 70 ans, cela pourrait représenter environ **29 457 euros** à la retraite.

Impact sur les jeunes et l'économie

1. **Création d'une culture de l'épargne** : Ce système pourrait encourager les jeunes à s'intéresser à l'investissement et à l'économie.
2. **Effet sur l'économie** : En encourageant une large participation des Français au capital des entreprises, ce système pourrait renforcer l'économie locale, créer des opportunités d'investissement et réduire la dépendance aux financements étrangers.
3. **Réduction des inégalités** : Si l'État gère de manière équitable et transparente ce fonds, cela pourrait aider à réduire les inégalités de patrimoine entre les générations et les classes sociales.
4. **Coût annuel** : Par exemple, pour l'année 2024 et ses 663 000 naissances, le coût de cette proposition aurait été de seulement 663 M€

Conclusion

La mise en place d'un tel système de capitalisation à la naissance présente de nombreux avantages, mais nécessite une gestion rigoureuse et un cadre législatif adapté.

En capitalisant dès la naissance, la France pourrait offrir à ses jeunes un soutien pour leur retraite, tout en renforçant l'économie nationale et en réduisant la dépendance à un système par répartition de plus en plus fragile.

Cependant, des simulations détaillées et des études d'impact seraient nécessaires pour évaluer précisément les avantages économiques, sociaux et financiers d'une telle réforme.

Annexe

Formule de calcul

$$A = P(1+r)^t$$

Où :

- A est le montant final,
- P est le capital initial (1000 euros),
- r est le taux d'intérêt annuel (5%),
- t est le nombre d'années (70 ans).

Calculons le montant final :

$$\begin{aligned} A &= 1000 \times (1+0.05)^{70} \\ A &= 1000 \times (1.05)^{70} \\ A &= 1000 \times 29.457 \\ A &\approx 29,457 \text{ euros} \end{aligned}$$